

## *Séance extraordinaire du 26 août 2024*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 26 août 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4  
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5  
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, est également présent. Aucun citoyen dans l'assistance.

### **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

### **Résolution 2024-08-159**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

### **Déclaration du directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim**

Monsieur Mario Morin, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

### **Résolution 2024-08-160**

**Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL, Volet Redressement – Sécurisation, pour le projet « Réhabilitation de la chaussée et du drainage des chemins ruraux du 2<sup>e</sup> Rang et du chemin Roulier et remplacement du ponceau existant 1 800 mm du chemin du Cimetière-des-Ukrainiens »**

**Attendu que** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement – Sécurisation, concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

*Séance extraordinaire du 26 août 2024*

- Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- Attendu que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- Attendu que** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- Attendu que** le conseil de la municipalité de Trécesson choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
- ( X ) l'estimation détaillée du coût des travaux;
  - ( ) l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
  - ( ) le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)
- Attendu que** le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Raphaël Bouchard, ingénieur civil, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier,

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Roy et résolu :

**Que** le conseil de la municipalité de Trécesson autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité.

**Période de questions**

Aucune question.

**Résolution 2024-08-161  
Levée de l'assemblée**

À 19 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par monsieur le conseiller Stephan Roy et résolu :

**Que** la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau  
Maire

Mario Morin  
Directeur général adjoint et  
greffier-trésorier adjoint, par intérim